

**RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES**  
**ENTRE LE 15 juin inclus et le 13 septembre 2024 inclus**  
**en application de l'article L. 2122-22**  
**du Code Général des Collectivités Territoriales**

**DÉCISION DU 13 JUIN 2024**

**Ressources, Organisation et solidarités – Adhésion à l'association club utilisateur SEDIT MArianne (CUSMA) -Renouvellement**

La Ville de Saint-Nazaire décide de renouveler son adhésion à l'association Club Utilisateur Sedit MArianne (CUSMA - 892 rue Yves Kermen - 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT) pour un montant de 350 euros (trois cent cinquante euros) pour l'année 2024.

La dépense en résultant sera constatée au budget de la Ville, chapitre 011.

**DÉCISION DU 19 JUIN 2024**

**Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique – Service Gestion Locative - Autorisation d'occupation temporaire – 24 rue des Halles – 69 rue de Cardurand 44600 Saint-Nazaire – Locataire : Les Chantiers nouveaux**

La Ville de Saint-Nazaire autorise l'association les Chantiers Nouveaux, dont le siège social est situé 24 rue des Halles 44600 Saint-Nazaire, à occuper les bâtiments sis 24 rue des Halles et l'appartement du 2ème étage sis 69 rue de Cardurand - 44600 Saint-Nazaire, par convention prenant effet à sa date de notification jusqu'au 31 décembre 2024, renouvelable une fois pour une durée d'un (1) an soit jusqu'au 31 décembre 2025.

La convention annexée à la décision, où sont précisées les modalités d'occupation des lieux, règle dans le détail les droits et obligations de chaque partie.

**DÉCISION DU 27 JUIN 2024**

**Direction Performance Administrative, Juridique et Financière – Direction des Affaires Juridiques et de la Commande publique – Service Gestion Locative et Assurances – Autorisation d'occupation temporaire accordée par la Ville de Saint-Nazaire Quai Demange 44600 Saint-Nazaire – Parcelle cadastrée CI N°8 – Société Coopérative maritime**

L'Autorisation d'Occupation Temporaire portant occupation de la parcelle CI N°8 propriété de la Ville de Saint-Nazaire est accordée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024 et jusqu'au 31 décembre 2024 renouvelable une fois jusqu'au 30 juin 2025.

La décision ne confère aucun droit réel au bénéficiaire par dérogation aux dispositions des articles L 2122-6 à L2122-19 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

L'autorisation d'occupation temporaire annexée à la décision où sont précisées les modalités d'occupation des lieux, est conclue à titre onéreux.

Les dépenses en résultant seront constatées sur le chapitre 011 du budget de la Ville.

**DÉCISION DU 01 JUILLET 2024**

**Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique – Service Gestion Locative – Convention d'occupation précaire – MS 14 rue des Fresnes 44600 Saint-Nazaire – Preneur : Mouvement pour la Paix**

L'association le Mouvement pour la Paix, dont le social est sis 2bis avenue Albert de Mun - 44600 Saint-Nazaire, est autorisée à occuper pour un usage de lieu de stockage et de salle de réunion le local sis MS 14 rue des Fresnes 44600 Saint-Nazaire, pour une durée initiale d'un an à compter de sa date de notification jusqu'au 31 décembre 2024, renouvelable ensuite par tacite reconduction par période d'UN (1) an sans que la durée totale ne puisse excéder le 31 décembre 2030.

La convention annexée à la décision, où sont précisées les modalités d'occupation des lieux, règle dans le détail les droits et obligations de chaque partie.

La présente convention est conclue à titre gratuit.

**DÉCISION DU 01 JUILLET 2024**

**Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique – Service Gestion Locative – Convention d'occupation précaire – MS 14 rue des Fresnes 44600 Saint-Nazaire – Preneur : Ligue des Droits de l'Homme**

L'association la Ligue des Droits de l'Homme, dont le social est sis 2bis avenue Albert de Mun 44600 Saint-Nazaire, est autorisée à occuper pour un usage de lieu de stockage et de salle de réunion le local sis « MS 14 rue des Fresnes 44600 Saint-Nazaire », pour une durée initiale d'un an à compter de sa date de notification jusqu'au 31 décembre 2024, renouvelable ensuite par tacite reconduction par période d'UN (1) an sans que la durée totale ne puisse excéder le 31 décembre 2030.

La convention annexée à la décision, où sont précisées les modalités d'occupation des lieux, règle dans le détail les droits et obligations de chaque partie.

La présente convention est conclue à titre gratuit.

**DÉCISION DU 01 JUILLET 2024**

**Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique – Service Gestion Locative – Convention d'occupation précaire – MS 14 rue des Fresnes 44600 Saint-Nazaire – Preneur : Amnesty International**

L'association Amnesty International, dont le social est sis 2bis avenue Albert de Mun - 44600 Saint-Nazaire, est autorisée à occuper pour un usage de lieu de stockage et de salle de réunion le local sis « MS 14 rue des Fresnes 44600 Saint-Nazaire », pour une durée initiale d'un an à compter de sa date de notification jusqu'au 31 décembre 2024, renouvelable ensuite

par tacite reconduction par période d'UN (1) an sans que la durée totale ne puisse excéder le 31 décembre 2030.

La convention annexée à la décision, où sont précisées les modalités d'occupation des lieux, règle dans le détail les droits et obligations de chaque partie.

La présente convention est conclue à titre gratuit.

#### **DÉCISION DU 01 JUILLET 2024**

**Direction des Affaires Juridiques et de la Commande publique – Service Gestion Locative – Convention amiable – 23 Rue Robespierre 44600 Saint-Nazaire – Preneur : Photo Vidéo Club Saint-Nazaire 44 – Résiliation**

La convention amiable conclue entre la Ville de Saint-Nazaire et l'association Photo Vidéo Club Saint-Nazaire 44 pour l'occupation des locaux sis 23 rue Robespierre 44600 Saint-Nazaire prenant effet au 27 juin 1970, est résiliée à compter de ce jour.

#### **DÉCISION DU 01 JUILLET 2024**

**Cadre de Vie – Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) du Domaine Public – Réalisation des travaux le long de la route de la Côte d'Amour (RD92) entre les carrefours 6 chemins et Océanis à Saint-Nazaire – Approbation et autorisation de signature**

Approuver et autoriser la signature de l'Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) du Domaine Public en vue de la réalisation des travaux le long de la route de la Côte d'amour (RD92) entre les carrefours 6 chemins et Océanis à Saint-Nazaire, et cela à titre gratuit entre la Ville de Saint-Nazaire et la CARENE.

#### **DÉCISION DU 04 JUILLET 2024**

**Direction Générale Performance Administrative – Région des Pays de la Loire – Fonds de soutien Action Cœur de Ville et Contrat de Ville – Renaturation Centre-Ville Jardin Albert de Mun à Saint-Nazaire – Autorisation de dépôt de dossier de demande de subvention**

La Ville de Saint-Nazaire sollicite auprès de la Région des Pays de la Loire une subvention d'investissement de 200 000 € dans le cadre du Fonds de soutien « Action cœur de ville », pour les travaux de renaturation du Centre-Ville Jardin Albert de Mun à Saint-Nazaire, conformément à la fiche projet annexée.

Le plan de financement prévisionnel pour les travaux de renaturation du Centre-Ville Jardin Albert de Mun, s'établit comme suit :

| DEPENSES           |                   | RECETTES               |                   |             |
|--------------------|-------------------|------------------------|-------------------|-------------|
|                    | HT                |                        |                   |             |
| Lot 1 Voirie (20%) | 239 708€          | Fonds vert 2023        | 202 667€          | 20%         |
| Lot 3 Paysage      | 769 778€          | Région ACV             | 200 000€          | 20%         |
|                    |                   | VILLE DE SAINT-NAZAIRE | 606 819€          | 60%         |
| <b>TOTAL HT</b>    | <b>1 009 486€</b> | <b>TOTAL</b>           | <b>1 009 486€</b> | <b>100%</b> |

Le coût global de l'opération est de 8 581 588 € TTC.

#### DÉCISION DU 08 JUILLET 2024

**Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique – Service Gestion Locative – Autorisation d'occupation temporaire – Parcelle cadastrée DR n°417 sise Chemin des Infirmières 44600 Saint-Nazaire – Preneur : La CARENE**

La Ville de Saint-Nazaire prolonge l'autorisation d'occupation temporaire d'une emprise sur le terrain cadastré section DR n°417, d'une superficie de 4600 m², à la CARENE, pour une durée ferme de 10 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et jusqu'au 30 décembre 2035.

L'autorisation d'occupation est acceptée par la CARENE, à titre onéreux en application de l'article L2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P). La redevance unique est fixée par la Ville de Saint-Nazaire à CENT (100) euros, payable en une seule fois.

La convention annexée à la décision, où sont précisées les modalités d'occupation des lieux, règle dans le détail les droits et obligations de chaque partie.

La recette en résultant sera constatée au budget de la Ville, chapitre 75.

#### DÉCISION DU 08 JUILLET 2024

**Direction Juridique et Commande Publique – Service Gestion Locative et assurances – Convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public – 66 route de la Trébale 44600 Saint-Nazaire – Permissionnaire : Ville de Saint-Nazaire**

La Ville de Saint-Nazaire conclut avec le Département de Loire-Atlantique, dont le siège se trouve Hôtel du Département - 3 quai Ceineray - CS 94109 - 44041 Nantes Cedex 01, représenté par M. Michel MENARD, Président, une autorisation d'occupation temporaire du domaine public d'une durée de cinq (5) ans à compter de sa date de notification, sur la parcelle cadastrée section DH n°47 sise 66 route de la Trébale 44600 Saint-Nazaire.

La convention d'autorisation d'occupation du domaine public annexé à la décision règle dans le détail les droits et obligations de chaque partie.

La présente autorisation d'occupation est accordée à titre gratuit en application de l'article L2125-1 du Code Générale de la Propriété des Personnes Publiques.

#### **DÉCISION DU 10 JUILLET 2024**

**Direction des Affaires Juridiques et Commande Publique – Service Gestion Locative et Assurances – Bail civil – Résidence Jean Mace (MAPAD) – Avenant n°2 : Prolongation - Preneur : Union Mutualiste des Personnes Agées de la Loire**

Le bail civil en date du 24 octobre 2019 par lequel la ville de Saint-Nazaire a donné en location le local « La Résidence Jean Macé » sis 50 Avenue de Béarn, 44600 Saint-Nazaire, à l'Union Mutualiste Personnes Agées de la Loire est modifié par voie d'avenant n°2, annexé à la présente décision municipale, afin d'en prolonger la durée jusqu'au 31 décembre 2024.

Les recettes en résultant seront constatées sur le chapitre 75 du budget de la Ville.

#### **DÉCISION DU 11 JUILLET 2024**

**Direction des Affaires Juridiques et Commande Publique – Service Gestion Locative Convention d'occupation précaire – ANNULE ET REMPLACE – CARREFOUR DES SOLIDARITES – 13 rue du Plessis 44600 Saint-Nazaire – Preneur : Les Restaurants du Cœur – Relais du Cœur de Loire-Atlantique**

Les Restaurants du Cœur - Les Relais du Cœur de Loire-Atlantique, domiciliés présentement 5 rue de la Garde - 44300 NANTES, sont autorisés à occuper, pour un usage de bureau et de lieu de stockage, le local sis CARREFOUR DES SOLIDARITES 13 rue du Plessis 44600 Saint-Nazaire, pour une durée initiale d'un an à compter de sa date de notification jusqu'au 31 décembre 2024, renouvelable ensuite par période d'un (1) an par tacite reconduction sans que la durée ne puisse excéder le 31 décembre 2030.

La convention annexée à la décision, où sont précisées les modalités d'occupation des lieux, règle dans le détail les droits et obligations de chaque partie.

#### **DÉCISION DU 11 JUILLET 2024**

**Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique – Service Gestion Locative – Convention d'occupation précaire – ANNULE ET REMPLACE – CARREFOUR DES SOLIDARITÉS – 13 Rue du Plessis 44600 Saint-Nazaire – Preneur : Croix Rouge**

La Croix Rouge, domiciliée présentement 13 rue du Plessis – 44600 Saint-Nazaire, est autorisée à occuper, pour un usage de bureau et de lieu de stockage, le local sis CARREFOUR DES SOLIDARITÉS 13 rue du Plessis 44600 Saint-Nazaire, pour une durée initiale d'un an à compter de sa date de notification jusqu'au 31 décembre 2024, renouvelable ensuite par période d'un (1) an par tacite reconduction sans que la durée ne puisse excéder le 31 décembre 2030.

La convention annexée à la décision, où sont précisées les modalités d'occupation des lieux, règle dans le détail les droits et obligations de chaque partie.

**DÉCISION DU 11 JUILLET 2024**

**Direction des Affaires Juridiques et Commande Publique – Service Gestion Locative  
Convention d’occupation précaire – Carrefour des solidarités – 13 Rue du Plessis 44600  
Saint-Nazaire – Preneur : Banque Alimentaire**

La Banque Alimentaire, domiciliée présentement 13 rue du Plessis 44600 Saint-Nazaire, est autorisée à occuper, pour un usage de bureau et de lieu de stockage, le local sis CARREFOUR DES SOLIDARITÉS 13 rue du Plessis 44600 Saint-Nazaire, pour une durée initiale d’un an à compter de sa date de notification jusqu’au 31 décembre 2024, renouvelable ensuite par période d’un (1) an par tacite reconduction sans que la durée ne puisse excéder le 31 décembre 2030.

La convention annexée à la décision, où sont précisées les modalités d’occupation des lieux, règle dans le détail les droits et obligations de chaque partie.

**DÉCISION DU 11 JUILLET 2024**

**Direction des Affaires Juridiques et Commande Publique – Service Gestion Locative –  
Convention d’occupation précaire – Carrefour des Solidarités – 13 rue du Plessis 44600  
Saint-Nazaire – Preneur : Le Secours Populaire**

Le Secours populaire, domicilié présentement 13 rue du Plessis 44600 Saint-Nazaire, est autorisée à occuper, pour un usage de bureau et de lieu de stockage, le local sis CARREFOUR DES SOLIDARITÉS 13 rue du Plessis 44600 Saint-Nazaire, pour une durée initiale d’un an à compter de sa date de notification jusqu’au 31 décembre 2024, renouvelable ensuite par période d’un (1) an par tacite reconduction sans que la durée ne puisse excéder le 31 décembre 2030.

La convention annexée à la décision, où sont précisées les modalités d’occupation des lieux, règle dans le détail les droits et obligations de chaque partie.

**DÉCISION DU 11 JUILLET 2024**

**Ressources, Organisation et Solidarités – Mise à disposition des installations sportives  
du Centre d’Incendie et de Secours de Saint-Nazaire au bénéfice de la Police Municipale.**

La Ville de Saint-Nazaire accepte, dans le cadre d’une pratique de loisirs ou de manœuvres, la mise à disposition à titre gracieux, des installations sportives du Centre d’Incendie et de Secours de Saint-Nazaire au bénéfice de la Police Municipale.

La convention jointe à la décision fixe les droits et obligations des parties.

**DÉCISION DU 11 JUILLET 2024**

**Territoire Educatif et Créatif – Adhésion à la Fondation du Patrimoine – Renouvellement.**

La Ville de Saint-Nazaire décide de renouveler son adhésion à la Fondation du Patrimoine, 110 rue Frémur 49000 Angers, pour un montant de 1 000 euros (mille euros) au titre de l'année 2024.

La dépense en résultant sera constatée au budget principal de la Ville, chapitre 011.

#### **DÉCISION DU 12 JUILLET 2024**

**Direction des Affaires Juridiques et Commande Publique- Service Gestion Locative – Convention d'autorisation d'occupation du domaine public – 89 rue de Trignac 44600 Saint-Nazaire (IME Clémence Royer) – Preneur : Association pour Adultes et Jeunes Handicapés (APAJH44) – Annule et remplace.**

La décision n°2024.00043 du 04 mars 2024 est annulée.

La Ville de Saint-Nazaire autorise l'Association pour Adultes et Jeunes Handicapés (APAJH44), 12 rue de Clermont 44000 Nantes - à occuper le local sis 89 rue de Trignac 44600 Saint Nazaire (IME Clémence Royer), situé sur le domaine public communal, pour une durée d'un (1) an prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour se terminer le 31 décembre 2024, renouvelable tacitement par période d'un (1) an, sans que la durée totale ne puisse excéder le 31 décembre 2027.

Les droits et obligations des parties sont précisés dans la convention annexée à la décision.

Les recettes seront constatées au budget de la Ville, chapitre 75.

#### **DÉCISION DU 15 JUILLET 2024**

**Ressources, Organisation et Solidarités – Demande d'attribution d'une subvention auprès du Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés dans le cadre du Fonds d'appui pour des territoires innovants seniors.**

La Ville de Saint-Nazaire sollicite le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés à hauteur de 25 000 € pour la mise en place de projets portés par le Conseil des Aînés, dans le cadre du Fonds d'appui pour des territoires innovants seniors

La décision autorise toute signature de pièces nécessaires au dossier de financement.

La recette en résultant sera constatée au budget principal de la Ville - chapitre 74.

#### **DÉCISION DU 17 JUILLET 2024**

**Territoire Educatif et Créatif – Adhésion à l'association Union des Villes d'Art et d'Histoire et des Villes Historiques de Bretagne - Renouvellement**

La Ville de Saint-Nazaire décide de renouveler son adhésion à l'association Union des Villes d'Art et d'Histoire et des Villes Historiques de Bretagne 1 c, 1 d avenue Belle Fontaine C 71777 - 35517 CESSON-SEVIGNE pour un montant de 3 590 € (Trois mille cinq cent quatre-vingt-dix euros} pour l'année 2024.

La dépense en résultant sera constatée au budget de la Ville, chapitre 011.

#### **DÉCISION DU 22 JUILLET 2024**

##### **Territoire Educatif et Créatif – Médiathèque Etienne Caux – Vente de livres aux particuliers**

Les documents désignés dans le tableau récapitulatif joint sont désaffectés et seront vendus en l'état, aux conditions de prix et autres fixées par la délibération du Conseil municipal susvisée du 05 mai 2017.

L'état des inventaires de la Médiathèque sera mis à jour en conséquence.

La recette en résultant sera imputée au budget principal de la Ville, chapitre 70.

#### **DÉCISION DU 24 JUILLET 2024**

##### **Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique – Service Gestion Locative et Assurances – Convention d'occupation temporaire – Logement de fonction 4 Allée des Vanneaux 44600 Saint-Nazaire – Avenant n°1 - Prolongation**

La convention d'occupation en date du 05 mai 2022 par laquelle la Ville de Saint-Nazaire a donné en location le logement sis 4 allée des Vanneaux 44600 Saint-Nazaire, pour un usage d'habitation à [REDACTED] est modifiée par voie d'avenant n°1, annexé à la décision municipale, afin d'en prolonger la durée jusqu'au 31 juillet 2027.

Les recettes en résultant seront constatées sur le chapitre 75 du budget de la Ville.

#### **DÉCISION DU 25 JUILLET 2024**

##### **Fabrique du Territoire Ecologique – Unité Foncier – Convention d'occupation temporaire – Terrain en friche – Ancien stade – Parcelle cadastrée AM n°558 et AM n°59 sur Trignac**

La Commune de Saint-Nazaire met à disposition de Silène un terrain d'une superficie d'environ 2 000m<sup>2</sup>, situé sur les parcelles cadastrées section AM n°558 et 59 situées sur Trignac, conformément au plan annexé à la convention d'occupation précaire.

La convention d'occupation précaire est établie à titre gratuit et ce pour une durée de 5 ans à compter de sa signature.

#### **DÉCISION DU 31 JUILLET 2024**

##### **Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique – Service Gestion Locative et Assurances – Autorisation d'occupation du domaine public – Avenant n°1 – Prolongation – Permissionnaire – Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM)**

L'autorisation d'occupation du domaine public en date du 27 août 2018, par laquelle la Ville de Saint-Nazaire a donné à la Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM) l'autorisation d'occuper temporairement, une parcelle située quai des marées aux fins d'y installer trois algécos sur deux niveaux sur 160 m<sup>2</sup>, est modifiée par voie d'avenant n°1, annexé à la décision municipale, afin d'en prolonger la durée jusqu'au 31 août 2027.

Les recettes en résultant seront constatées sur le chapitre 75 du budget de la Ville.

**DÉCISION DU 31 JUILLET 2024**

**Direction des Affaires Juridiques et Commande Publique – Service Gestion Locative et Assurances – Bail civil – Résidence Jean Mace (MAPAD) – Avenant n°2 : Prolongation - Preneur : Union Mutualiste des Personnes Agées de la Loire**

Le bail civil en date du 24 octobre 2019 par lequel la ville de Saint-Nazaire a donné en location le local « La Résidence Jean Macé » sis 50 Avenue de Béarn, 44600 Saint-Nazaire, à l'Union Mutualiste Personnes Agées de la Loire est modifié par voie d'avenant n°2, annexé à la présente décision municipale, afin d'en prolonger la durée jusqu'au 30 août 2025.

Les recettes en résultant seront constatées sur le chapitre 75 du budget de la Ville.

**DÉCISION DU 06 AOUT 2024**

**Direction Vie Citoyenne et Associative -Cimetière Fontaine-Tuaud- Rétrocession d'une concession au profit de la commune (demande d'abandon de [REDACTED])**

Il est accordé à [REDACTED], domiciliée à Saint-Nazaire (Loire-Atlantique), 123 bis avenue de Saint-Nazaire, le versement de la somme de deux cent cinquante-six euros et dix-sept centimes en échange de la rétrocession à la ville de Saint-Nazaire de la concession funéraire de 15 ans située au cimetière la Fontaine Tuaud, emplacement G 61 OCTO.

La dépense en résultant sera imputée à la fonction 026- compte par nature 658, intitulé « Rétrocession d'une concession ».

**DÉCISION DU 06 AOUT 2024**

**Direction Vie Citoyenne et Associative -Cimetière Fontaine-Tuaud- Rétrocession d'une concession au profit de la commune (demande d'abandon de [REDACTED])**

Il est accordé à [REDACTED], domicilié à Saint-Nazaire (Loire-Atlantique), 39 rue de la Vecquerie, le versement de la somme de deux cent quarante-huit euros et quatre-vingt-onze centimes en échange de la rétrocession à la ville de Saint-Nazaire de la concession funéraire de 15 ans située au cimetière la Fontaine Tuaud, emplacement G 73 OCTO.

La dépense en résultant sera imputée à la fonction 026- compte par nature 658, 1 intitulé « Rétrocession d'une concession ».

**DÉCISION DU 07 AOUT 2024**

**Territoire Educatif et Créatif – Adhésion à la Fédération Française de Voile - Renouvellement**

La Ville de Saint-Nazaire décide de renouveler son adhésion à la Ligue de Voile Pays de la Loire – Maison des Sports – 44 rue Romain Rolland – BP90312 – 44103 Nantes Cedex 4 pour un montant de 63 euros (Soixante-trois euros) pour l'année 2024.

La dépense en résultant sera constatée au budget de la Ville, chapitre 011.

#### **DÉCISION DU 08 AOUT 2024**

**Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique – Service Gestion Locative et Assurances – Bail civil – Résidence Jean Macé (MAPAD) – Avenant n°2 : prolongation de durée et changement de raison sociale du preneur – Preneur : VYV3 Pays de la Loire – ANNULE ET REMPLACE les décisions n° DECGL 20240731\_01 du 31 juillet 2024 et n°20240709\_02 du 10 juillet 2024**

Les décisions n° DECGL\_20240731\_01 du 31 juillet 2024 et n°20240709802 du 10 juillet 2024 sont annulées et remplacées par la présente décision.

Le bail civil prenant effet à sa date de notification par lequel la Ville de Saint-Nazaire a donné en location le local sis « La Résidence Jean Macé » 50 Avenue de Béarn 44600 Saint-Nazaire, à l'Union Mutualiste Personnes Agées de la Loire est modifié par voie d'avenant n°2, annexé à la présente décision municipale, afin d'en prolonger la durée jusqu'au 28 février 2025 au plus tard, et de modifier la dénomination du Preneur par « VYV3 Pays de la Loire Union régionale régie par le livre III du Code de la mutualité ».

Les recettes en résultant seront constatées sur le chapitre 75 du budget de la Ville.

#### **DÉCISION DU 13 AOUT 2024**

**Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique – Service des Assemblées – Protocole d'accord Ville de Saint-Nazaire – [REDACTED] – Prise en charge de l'abattage d'un arbre litigieux.**

La Ville de Saint-Nazaire décide de signer le protocole d'accord joint avec les époux [REDACTED] et de procéder à l'abattage de l'aulne en cause.

#### **DÉCISION DU 13 AOUT 2024**

**Direction des Affaires Juridiques et de la Commande publique – Service des Assemblées – Protocole d'accord Ville de Saint-Nazaire – [REDACTED] – Prise en charge financière des travaux de réalisation d'une clôture.**

La Ville de Saint-Nazaire décide de signer le protocole d'accord joint avec [REDACTED] et de procéder au versement d'une indemnité couvrant le coût des matériaux nécessaires à la réalisation des travaux de la clôture.

La Ville de Saint-Nazaire décide de verser la somme de 2 703,79€TTC à [REDACTED] en compensation des matériaux nécessaires à la réalisation de la clôture.

Les crédits correspondants sont prévus au budget principal de la Ville AP6523.

#### **DÉCISION DU 22 AOUT 2024**

**Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique – Service Gestion Locative et Assurances – Convention d’occupation temporaire – Garage n° 8 – 39 rue Albert Thomas 44600 Saint-Nazaire – Avenant n° 1 – Prolongation – Preneur :**

La convention d’occupation en date du 06 avril 2021 par laquelle la Ville de Saint-Nazaire a donné en location le logement n°8 sis 39 rue Albert Thomas 44600 Saint-Nazaire, à , est modifié par voie d’avenant n°1, annexé à la présente décision municipale, afin d’en prolonger la durée jusqu’au 31 décembre 2027.

Les recettes en résultant seront constatées sur le chapitre 75 du budget de la Ville.

#### **DÉCISION DU 27 AOUT 2024**

**Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique – Service Gestion Locative – Convention d’occupation précaire – 101 rue de la Croix Amisse 44600 Saint-Nazaire – Preneur : Skol Diwan**

L’association Skol Diwan, dont le siège social est sis 101 rue de la Croix-Amisse – 44600 Saint-Nazaire, est autorisée à occuper pour un usage d’école le local sis 101 rue de la Croix-Amisse 44600 Saint-Nazaire, au sein du groupe scolaire Waldeck Rousseau, sur le terrain cadastré section BS n° 454 et 456, pour une durée initiale d’un (1) an à compter de sa date de notification jusqu’au 31 juillet 2025, renouvelable ensuite par tacite reconduction par période d’un (1) an sans que la durée totale ne puisse excéder le 31 juillet 2030.

La convention annexée à la décision, où sont précisées les modalités d’occupation des lieux, règle dans le détail les droits et obligations de chaque partie.

Les recettes seront constatées au budget de la Ville, chapitre 75.

#### **DÉCISION DU 27 AOUT 2024**

**DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET COMMANDE PUBLIQUE – DGPA Autorisation d’ester en justice - Constitution de partie civile - Faits de violences et outrages sur agents dépositaires de l’autorité publique dans l’exercice de ses fonctions le 23 juillet 2024 - Désignation d’un avocat.**

La SELARL KERGALL, représentée par Maître Sabrina KERGALL, dont le Cabinet est situé 98, avenue Albert de Mun, Saint-Nazaire (44600), est autorisée à ester en justice au nom et pour le compte de la Ville de Saint-Nazaire aux fins de défendre ses intérêts devant le Tribunal Judiciaire de Saint-Nazaire dans l’affaire susvisée.

Les dépenses de représentation (avances sur honoraires, notes de frais, frais d’huissiers, honoraires, etc ...) durant le procès seront imputées sur le budget de la Ville, compte par nature 6227, fonction 020, (inscrit dans la nomenclature sous le numéro S 75.03 - Services de représentation juridique).

#### **DÉCISION DU 30 AOUT 2024**

##### **Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique – Logement n°3 sis 6 rue Georges Sand 44600 Saint-Nazaire – Avenant n°2 – Prolongation – Preneur : [REDACTED]**

La convention d'occupation en date du 11 mai 2020 par laquelle la Ville de Saint-Nazaire a donné location l'appartement n°3 sis 6 rue Georges Sand 44600 Saint-Nazaire à [REDACTED] est modifiée par voie d'avenant n°2 annexé à la décision municipale afin d'en prolonger la durée jusqu'au 31 décembre 2025.

Les recettes en résultant seront constatées sur le chapitre 75 du budget de la Ville.

#### **DÉCISION DU 1er SEPTEMBRE 2024**

##### **Direction Vie Citoyenne et Associative -Cimetière Fontaine-Tuaud- Rétrocession d'une concession au profit de la commune (demande d'abandon de [REDACTED]).**

Il est accordé à [REDACTED], domicilié à Saint-Nazaire (Loire- Atlantique), 10 rue Vivant Lacour, le versement de la somme de de trois cent cinquante-deux euros et soixante-et-un centimes en échange de la rétrocession à la ville de Saint-Nazaire de la concession funéraire de 30 ans située au cimetière la Fontaine Tuaud, emplacement case 181.

La dépense en résultant sera imputée à la fonction 026- compte par nature 658, intitulé « Rétrocession d'une concession ».

#### **DÉCISION DU 06 SEPTEMBRE 2024**

##### **Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique – Service Gestion Locative – Convention d'autorisation d'occupation du domaine public - Ville Port - Quai Kribi - 44600 Saint-Nazaire - Avenant N°1 - Permissionnaire : Société EOLIENNES EN MER ILES D'YEU ET DE NOIRMOUTIER - (« EMYN »)**

La convention d'autorisation d'occupation du domaine public en date du 07 mai 2024 par laquelle la Ville de Saint-Nazaire a donné autorisation à la société EMYN d'occuper une emprise de 256 m2 sur le domaine public est modifiée par voie d'avenant n°1 afin d'en porter la surface d'emprise à 316 m2 et de revaloriser la redevance proportionnellement à la nouvelle surface.

La recette en résultant sera constatée au budget de la Ville, chapitre 75.

**DÉCISION DU 10 SEPTEMBRE 2024**

**Direction des Affaires juridiques et Commande publique – Direction Générale Performance Administrative - Autorisation d’ester en justice – Constitution de partie civile – Faits de violences sur agents dépositaires de l’autorité publique dans l’exercice de leurs fonctions le 8 novembre 2022 – Désignation d’un avocat.**

La SELARL KERGALL, représentée par Maître Sabrina KERGALL, dont le Cabinet est situé 98, avenue Albert de Mun, Saint-Nazaire (44600), est autorisée à ester en justice au nom et pour le compte de la Ville de Saint-Nazaire aux fins de défendre ses intérêts devant la Cour d'appel de Rennes dans l'affaire susvisée.

Les dépenses de représentation (avances sur honoraires, notes de frais, frais d'huissiers, honoraires, etc.) durant le procès seront imputées sur le budget de la Ville, compte par nature 6227, fonction 020, (inscrit dans la nomenclature sous le numéro S 75.03 - Services de représentation juridique).

| N°<br>AFFAIRE | OBJET                                                                                                                                                              | Direction                             | Procédure                 | Allotissement | Attributaires                                                                                                                                                             | Montant attribué en € HT                                                                  | Date de<br>notification |
|---------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------|---------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|
| 202401221632  | Travaux de chauffage - ventilation - GTC du Théâtre                                                                                                                | DGA Fabrique du Territoire Ecologique | Procédure adaptée ouverte | 1             | AXIMA                                                                                                                                                                     | 268 000,00 €                                                                              | 21/06/2024              |
| 202402181938  | Travaux de remplacement des sols sportifs intérieurs pour les salles des gymnases de Jules Ferry et la Bouletterie pour le compte de la Ville de Saint-Nazaire     | DGA Territoire Educatif et créatif    | Procédure adaptée ouverte | 1             | SPORTINGSOLS                                                                                                                                                              | 173 308,95 €                                                                              | 20/06/2024              |
| 202403260852  | Acquisition, livraison et installation d'instruments de musique et des accessoires pour le Conservatoire de Musique et de Danse (CRD) de la Ville de Saint-Nazaire | DGA Territoire Educatif et créatif    | Appel d'offres ouvert     | 9             | lot1 : sans suite<br>lot2 : sans suite<br>lot3 : Black trombone<br>lot4: sans suite - lot 5: infructueux<br>lot6: Bergereault - lot7: sans suite<br>lots 8_9: infructueux | Maxi sur la durée globale<br>lot 3 : 3 000,00 € HT<br>lot 6 : 100 000,00 € HT             | 19/07/2024              |
| 202311161407  | Fourniture et pose structures de jeux                                                                                                                              | DGA Fabrique du Territoire Ecologique | Appel d'offres ouvert     | 2             | L1 : Pépinières Environnement Services<br>L2 : KOMPAN                                                                                                                     | L1 : 194 576,00 €<br>L2 : 40 959,50 €                                                     | 19/06/2024              |
| 202401151158  | Installation et mise à disposition de distributeurs automatiques d'accessoires de piscine à usage du public pour les piscines de Saint-Nazaire Agglomération       | DGA Territoire Educatif et créatif    | Procédure adaptée ouverte | 1             | TOPSEC                                                                                                                                                                    | MINI ANNUEL : 1 000,00<br>MAXI ANNUEL : 30 000,00<br>DUREE 48 mois                        | 12/06/2024              |
| 202402261440  | Rénovation chauffage, ventilation et éclairage - Théâtre Jean-Bart et Gymnase Curie.                                                                               | DGA Fabrique du Territoire Ecologique | Procédure adaptée ouverte | 4             | Lot 1 : LA REGIONALE<br>Lot 2 : SDEL<br>Lot 3 :SHIPELEC<br>Lot 4 : CAELO                                                                                                  | Lot 1 : 196 277,68 €<br>Lot 2 : 50 000,00 €<br>Lot 3 : 18 525,40 €<br>Lot 4 : 61 956,77 € | 17/06/2024              |
| 202405151000  | Mission Projet à mission AOR pour la création d'un espace public sur la rive d'Estuaire - MS n°3 AC 202207041120                                                   | DGA Fabrique du Territoire Ecologique | Procédure adaptée ouverte | 1             | PHYTOLAB                                                                                                                                                                  | 139 803,63 €                                                                              | 03/07/2024              |

|              |                                                                                                                      |                                                         |                                                            |   |                                                               |                                                                           |            |
|--------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|---|---------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|------------|
| 202404050902 | Maintenance logiciel INCOVAR                                                                                         | DGA Ressources internes, Organisation, Innovation       | Marché sans publicité ni mise en concurrence (Exclusivité) | 1 | INCOTEC                                                       | Minimum : 50 000,00€<br>Maximum : 500 000,00€                             | 11/07/2024 |
| 202402221540 | Travaux de rénovation énergétique Groupe Scolaire Albert CAMUS                                                       | DGA Fabrique du Territoire Ecologique                   | Procédure adaptée ouverte                                  | 4 | L1 - MDESAMANTAGE<br>L2 - LE LOREC<br>L3 - ISODEAL            | L1 : 73 300,00<br>L2 : 578 788,37<br>L3 : 40 802,28                       | 25/06/2024 |
| 2024020915MV | Acquisition et marquage d'objets promotionnels                                                                       | DGA Performance Administrative, Juridique et Financière | Appel d'offres ouvert                                      | 1 | R1: SARL STILC<br>R2 : CECOP<br>R3 : GENICADO                 | maxi : 280 000,00 sur la durée globale                                    | 22/07/2024 |
| 202406041330 | Location et installation d'une patinoire et de pistes de luge en glace synthétique et des équipements associés       | DGA Territoire Educatif et créatif                      | Procédure adaptée ouverte                                  | 1 | SYNERGLACE                                                    | maximum 200 000,00 € sur la durée globale                                 | 09/08/2024 |
| 202402261042 | ECOLE JEAN JAURES – TRAVAUX DE RESTRUCTURATION ET DE REHABILITATION - relance des lots 2, 3, 6 et 9                  | DGA Territoire Educatif et créatif                      | Procédure adaptée ouverte                                  | 4 | L1 : ANDRE BTP<br>L2 : LV TECH<br>L3 : ANDRE BTP<br>L4 : AC2M | L1 : 105 000€<br>L2 : 145 605,81 €<br>L3 : 278 000 €<br>L4 : 489 319,45 € | 26/06/2024 |
| 202401301208 | Accord cadre de Maîtrise d'oeuvre pour des aménagements cyclables relatifs au plan vélo de la Ville de Saint Nazaire | DGA Fabrique du Territoire Ecologique                   | Appel d'offres ouvert                                      | 1 | Groupeement BL Evolution /2LM/CITEC/Citté                     | Sur la durée du marché<br>Mini : 60 000 €HT<br>Maxi : 500 000€HT          | 17/07/2024 |
| 202405151636 | Travaux de rénovation énergétique Groupe Scolaire Albert CAMUS - relance du lot 4 Menuiseries bois                   | DGA Fabrique du Territoire Ecologique                   | Procédure adaptée ouverte                                  | 1 | QUADRIRENOV                                                   | 149 752,50 €                                                              | 11/07/2024 |

| N° MARCHE     | OBJET / LOT                                                                                                                                                                                                                                                        | TITULAIRES                         | Montant marché initial<br>€ HT                | Montant de<br>l'avenant € HT | Date de<br>notification |
|---------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|-----------------------------------------------|------------------------------|-------------------------|
| 202109141133D | Construction sur le site du Groupe Scolaire Brossolette<br>Lot n° 4 : Etanchéité - Couverture                                                                                                                                                                      | SOPREMA SAS                        | 488 876,44 €                                  | 9 317,00 €                   | 25/06/2024              |
| 202202160926A | Construction d'un multi accueil petite enfance, d'une salle polyvalente, d'un accueil périscolaire/accueil de loisirs et de locaux annexes sur le site du Groupe Scolaire Brossolette (relance du lot 3 de l'affaire 202109141133)<br>Lot A : Charpente et bardage | MENUISERIE<br>CHARPENTE BONNET     | 320171,82                                     | -16863,62                    | 27/06/2024              |
| 202202160926D | Construction d'un multi accueil petite enfance, d'une salle polyvalente, d'un accueil périscolaire/accueil de loisirs et de locaux annexes sur le site du Groupe Scolaire Brossolette<br>Lot 4 – Menuiseries intérieures bois                                      | SAS PERRIN                         | 423 130,22 €                                  | 777,00 €                     | 09/07/2024              |
| 202109141133A | Construction sur le site du Groupe Scolaire Brossolette<br>Lot n° 1 : Terrassement - VRD                                                                                                                                                                           | PIGEON TP Loire<br>Anjou SAS       | 660 684,00 €                                  | 2 860,00 €                   | 11/07/2024              |
| 202109141133J | Construction sur le site du Groupe Scolaire Brossolette<br>Lot n° 10 : Revêtements de sols durs et souples – Faïences                                                                                                                                              | QUEST HORIZON                      | 154 486,57 €                                  | 1 584,01 €                   | 11/07/2024              |
| 202109141133K | Construction sur le site du Groupe Scolaire Brossolette<br>Lot n° 11 : PEINTURE REVETEMENTS MURAUX                                                                                                                                                                 | RENAISSANCE                        | 128 381,56 €                                  | 5 728,00 €                   | 11/07/2024              |
| 202109141133L | Construction sur le site du Groupe Scolaire Brossolette<br>Lot 12Chauffage ventilation plomberie                                                                                                                                                                   | SPIE                               | 679 900,00 €                                  | 28 446,34 €                  | 11/07/2024              |
| 202109141133O | Construction sur le site du Groupe Scolaire Brossolette<br>lot 15 aménagements extérieurs                                                                                                                                                                          | VALLOIS SAS                        | 282 309,91 €                                  | 1 991,55 €                   | 11/07/2024              |
| 2021052710MVA | Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage de concertation et d'information sur les projets urbains et l'aménagement de l'espace public                                                                                                                             | AIRE PUBLIQUE<br>TRANSFERT CITADIA | mini : 25000 - maxi :<br>250000               | Sans incidence<br>financière | 16/07/2024              |
| 202109141133N | Construction sur le site du Groupe Scolaire Brossolette<br>Lot n° 14 : Equipements de cuisine                                                                                                                                                                      | IFC                                | 44 434,52 €                                   | 2 547,87 €                   | 18/07/2024              |
| 202309071118M | Travaux de réhabilitation du bâtiment situé au 24, rue d'Anjou à Saint-Nazaire<br>Lot n° 13 : Electricité                                                                                                                                                          | SDEL NANTES                        | 93 660,71 €                                   | 1 854,89 €                   | 26/07/2024              |
| 202309071118A | Travaux de réhabilitation du bâtiment situé au 24, rue d'Anjou à Saint-Nazaire<br>Lot n° 1 : Gros œuvre                                                                                                                                                            | AJ                                 | 274 199,52 €                                  | 1 176,00 €                   | 14/08/2024              |
| 202305100942  | SAP BI – Migration, maintenance, assistance et prestations associées                                                                                                                                                                                               | COSMOS<br>CONSULTING               | Mini 10 000.00€ HT et<br>maxi 150 000.00 € HT | Sans incidence<br>financière | 21/08/2024              |
| 202307251617A | Ecole Jules Simon Travaux de réhabilitation de la maternelle existante et construction d'un nouveau restaurant Lot n° 1 : VRD<br>Aménagements extérieurs                                                                                                           | PIGEON TP Loire<br>Anjou SAS       | 905 370,91 €                                  | -3 107,19 €                  | 04/09/2024              |
| 202307251617C | Ecole Jules Simon Travaux de réhabilitation de la maternelle existante et construction d'un nouveau restaurant Lot n° 3 :<br>Démolition Gros œuvre                                                                                                                 | GUIHENEUF et Fils                  | 404 905,00 €                                  | 14 778,62 €                  | 22/08/2024              |
| 202307251617D | Ecole Jules Simon Travaux de réhabilitation de la maternelle existante et construction d'un nouveau restaurant Lot n° 4 :<br>Charpente – MOB et Bardage bois                                                                                                       | CMBS                               | 506 662,07 €                                  | 27 799,93 €                  | 12/09/2024              |
| 202307251617R | Ecole Jules Simon Travaux de réhabilitation de la maternelle existante et construction d'un nouveau restaurant Lot n° 18 :<br>Electricité CFO CFA                                                                                                                  | LUCATHERMY                         | 449 101,86 €                                  | -7 615,60 €                  | 26/08/2024              |

|                      |                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                  |              |               |            |
|----------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|--------------|---------------|------------|
| 202309071118F        | Travaux de réhabilitation du bâtiment situé au 24, rue d'Anjou à Saint-Nazaire<br>Lot n° 6 : Menuiserie Aluminium                                                                                                                                         | Menuiserie et<br>Charpente Orvaltaise<br>(M.C.O) | 55 532,96 €  | 2 408,40 €    | 09/09/2024 |
| 202109141133A        | Construction sur le site du Groupe Scolaire Brossolette<br>Lot n° 1 : Terrassement - VRD                                                                                                                                                                  | PIGEON TP Loire<br>Anjou SAS                     | 660 684,00 € | 3 794,75 €    | 12/09/2024 |
| 202109141133B        | Construction d'un multi accueil petite enfance, d'une salle polyvalente, d'un accueil périscolaire/accueil de loisirs et de locaux annexes sur le site du Groupe Scolaire Brossolette<br>Lot n°02 – Désamiantage – Installations de chantier – Gros œuvre | ANDRE BTP                                        | 994 285,89 € | 52 821,44 €   | 12/09/2024 |
| 202109141133D        | Construction sur le site du Groupe Scolaire Brossolette<br>Lot n° 4 : Etanchéité - Couverture                                                                                                                                                             | SOPREMA SAS                                      | 488 876,44 € | - 37 989,80 € | 12/09/2024 |
| 202109141133H        | Construction sur le site du Groupe Scolaire Brossolette<br>Lot n° 8 : Cloisons – Doublages - Faux plafonds                                                                                                                                                | SAS SN PINARD                                    | 274 786,59 € | 972,50 €      | 12/09/2024 |
| 202109141133L        | Construction sur le site du Groupe Scolaire Brossolette<br>Lot 12Chauffage ventilation plomberie                                                                                                                                                          | SPIE                                             | 679 900,00 € | 2 556,67 €    | 12/09/2024 |
| 202109141133M        | Construction sur le site du Groupe Scolaire Brossolette<br>Lot n° 13 : Electricité CFO CFA                                                                                                                                                                | SARL AM3I+                                       | 399 832,18 € | 4 550,02 €    | 12/09/2024 |
| <b>202202160926D</b> | Construction d'un multi accueil petite enfance, d'une salle polyvalente, d'un accueil périscolaire/accueil de loisirs et de locaux annexes sur le site du Groupe Scolaire Brossolette<br>Lot 4 – Menuiseries intérieures bois                             | SAS PERRIN                                       | 423 130,22 € | 980,00 €      | 04/09/2024 |